

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DU 124 Évolution des modalités de portage de l'aménagement du secteur Bercy Charenton par extension du périmètre du projet de ZAC (Paris 12^{ème}).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-2 et R.300-1 (recodifiés aux articles L.103-2 et R.103-1 depuis le 1^{er} janvier 2016) ;

Vu la délibération 2009 DU 073 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 6 et 7 juillet 2009 approuvant les objectifs poursuivis et les orientations générales d'aménagement du site de Bercy-Charenton, arrêtant le périmètre de l'opération, approuvant les modalités de la concertation publique, prenant en considération l'opération d'aménagement Bercy-Charenton et autorisant l'engagement d'une consultation d'urbanisme par voie de marché négocié et le lancement des appels d'offres pour l'exécution de prestations intellectuelles ;

Vu la délibération 2010 DU 37 du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 10 et 11 mai 2010, attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre urbaine en vue de l'aménagement du secteur Bercy-Charenton à l'équipe projet dont le mandataire est Rogers Stirck Harbour + Partners et les cotraitants sont Ateliers Jean Nouvel, Trevelo et Viger-Kohler Architectes, Michel Desvignes Paysagiste, SAS AREP Ville, INGEROP Conseil et Ingénierie, Franck Boutté Consultants, RFR SAS ;

Vu la délibération 2012 DU 122 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 9 et 10 juillet 2012 approuvant la convention de partenariat Ville / RFF/SNCF / SNEF relative aux études techniques préalables et autorisant sa signature ;

Vu la délibération 2012 DU 201 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 12 et 13 novembre 2012, approuvant le principe et le lancement d'un appel d'offres ouvert, pour un marché de réalisation d'une étude acoustique (lot 1) et d'un marché de réalisation d'une étude d'impact (lot 2) à Bercy-Charenton Paris 12^{ème} ;

Vu la délibération 2013 DU 212 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 7,8 et 9 juillet 2013, approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation dans la perspective de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;

Vu la délibération 2014 DU 1097 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 17, 18 et 19 novembre 2014, approuvant l'extension du périmètre et l'enrichissement des objectifs poursuivis et des modalités de concertation dans la perspective de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;

Vu la délibération 2015 DU 145 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015 ayant pris acte du bilan de la concertation préalable relative à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le secteur Bercy-Charenton ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 portant sur l'évolution du portage du projet d'aménagement du secteur Bercy-Charenton par extension du périmètre du projet de ZAC ;

Vu le périmètre du projet de ZAC étendu joint en annexe ;

Vu la saisine de Madame la Maire du 12^{ème} arrondissement en date du 23 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Considérant que le Conseil de Paris a pris acte du bilan de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté sur le secteur Bercy-Charenton par délibération des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015 ;

Considérant le courrier en date du 12 mai 2016 par lequel la SNCF informe la Ville de Paris du changement de stratégie immobilière qu'elle souhaite mettre en œuvre sur Bercy-Charenton, en cédant à la Ville ou son futur aménageur l'ensemble des emprises mutables du secteur Bercy-Charenton, en renonçant à développer un lotissement sur le secteur Poniatowski et en mobilisant ses compétences de développeur immobilier ;

Considérant que ce changement de stratégie conduit la Ville à envisager la création d'une ZAC sur la totalité du projet urbain issu du plan-guide lui permettant ainsi une maîtrise complète de l'opération d'aménagement urbain ;

Considérant que l'intégralité du projet urbain issu du plan-guide a été présenté en concertation et que ses objectifs sont identiques à ceux du projet de ZAC ;

Considérant que le périmètre envisagé pour la création de la ZAC doit donc désormais englober les emprises intitulées « secteur opérationnel d'initiative privée hors ZAC » dans la délibération 2014 DU 1097 ; que ce périmètre doit également être ajusté pour en retirer les emprises qui ne sont pas indispensables à la réalisation du projet urbain ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Il est pris acte de l'évolution du portage du projet d'aménagement du secteur Bercy-Charenton par extension du périmètre du projet de ZAC sur le secteur Bercy-Charenton (Paris 12^{ème}) ci-annexé.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line at the end.

Anne HIDALGO